

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION COIFFURE



AIN

Entreprise

Nom prénom du chef d'entreprise ou du gérant _____
Raison sociale _____ Activité _____
Adresse _____
Code Postal _____ Commune _____
Tél. /__ / __ / __ / __ / __ / __ / e-mail _____ @ _____
OBLIGATOIRE → N° SIRET : /__ / __ / __ / __ / 000 / __ / __ / Date d'immatriculation /__ / __ / __ /

Stagiaire : coordonnées et statut

Mme Mr NOM _____ (NOM de jeune fille) _____ Prénom _____
Adresse (si différente de l'entreprise) _____
Code Postal _____ Commune _____
Date de naissance /__ / __ / __ / Tél. /__ / __ / __ / __ / __ / e-mail _____ @ _____

TNS

- ARTISAN/GERANT NON SALARIE
 MICRO ENTREPRENEUR inscrit au RM (joindre copie de votre déclaration de Chiffre d'affaire au SSI)
 DIRIGEANT SAS (joindre attestation sur l'honneur de non financement par un autre OPCA)
 CONJOINT COLLABORATEUR INSCRIT AU RM CONJOINT ASSOCIE (joindre copie des statuts de l'entreprise)

Autres publics

- SALARIE
 DEMANDEUR D'EMPLOI
 AUTRE (précisez) _____

Inscription au stage / un bulletin par stage

Je désire m'inscrire au stage ou pack suivant : _____

Qui se déroulera le(s) _____ à _____

→ Aucune inscription ne sera prise en compte si le bulletin d'inscription n'est pas accompagné :

- Du chèque de caution de 150 € (cf conditions générales de vente)
- Des pièces justificatives demandées ci-dessus
- Du règlement en fonction du statut du participant et de la durée du stage (cf tarifs sur le catalogue ou le programme)

Pour rappel →

Statut	Prix stage
TNS	70,00 € / jour
AUTRES PUBLICS	210,00 € / jour

Je certifie sincères et exactes les informations inscrites ci-dessus et j'autorise la CMA de l'Ain à percevoir en mon nom les financements du Conseil de la formation des Artisans ou du FAFCEA

Fait à _____ le _____
Signature obligatoire du chef d'entreprise

Je reconnais avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



AIN

1 ■ OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain et tout stagiaire souhaitant suivre une formation. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA de l'Ain.

La CMA de l'Ain se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

2 ■ CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin d'inscription, du règlement (quel que soit le statut du stagiaire), d'un chèque de caution de 150 € (pour les TNS), et des pièces justificatives demandées selon statut.

3 ■ CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation (par mail ou courrier). Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

4 ■ ANNULATION DE L'INSCRIPTION

4 – 1 - La CMA de l'Ain se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé au stagiaire, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non. Le chèque de caution suivra le sort du règlement.

4 – 2 – En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, la CMA de l'Ain devra en être informée au moins 8 jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, elle conservera et encaissera les chèques de règlement et de caution.

5 ■ COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

Le coût du stage représente les frais d'inscription, les droits de participation, les documents pédagogiques ainsi que le matériel et la matière première pour les formations techniques. Il est indiqué sur le programme en fonction du statut du stagiaire. Toute personne participant au stage est redevable de ce coût.

Pour l'inscription à un pack, le stagiaire ayant bénéficié d'un tarif avantageux, s'engage à suivre l'ensemble des stages prévus dans le pack. Dans le cas contraire, le stagiaire perdra cet avantage et sera redevable du coût réel du stage.

Le chèque de règlement est encaissé à partir du 1er jour de la formation. En cas de subrogation de paiement, le chèque de règlement vaut caution. Il sera restitué après le paiement de la formation par l'organisme financeur.

La CMA de l'Ain se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable au stagiaire.

Selon le statut du stagiaire, les formations sont financées par un organisme paritaire collecteur de financement sur présence du stagiaire. (Plafonné à 105 h/an pour les TNS).

Par conséquent, **en cas d'absence totale ou partielle du stagiaire à la formation, le coût réel du stage sera demandé au participant ou son employeur au prorata des jours d'absence.**

6 ■ PENALITES ET FRAIS DE RETARD

Tout retard de paiement pourra entraîner une pénalité de retard calculée sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

7 ■ CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

7 – 1 – Rétractation ou désistement

Si le désistement du stagiaire intervient au moins 8 jours calendaires avant le début de la formation : le remboursement du coût de la formation sera intégral et le chèque de caution sera restitué.

Si le désistement intervient entre 8 jours calendaires et le jour même de la formation :

Sans contact de la part du stagiaire : le coût de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement même partiel. Il en sera de même pour le chèque de caution.

Pour cas de force majeure dûment justifié et sans demande de report de la part du stagiaire : Le remboursement s'effectuera intégralement et le chèque de caution sera restitué.

Pour cas de force majeure dûment justifié avec demande de report de la part du stagiaire : Le chèque de caution et le règlement seront conservés dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 10 mois.

7 – 2 – Abandon en cours de formation

Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué en cas d'abandon en cours de formation. La caution sera encaissée dès l'abandon du stagiaire.

En cas d'abandon pour cas de force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera proposée par la CMA de l'Ain en fonction des disponibilités.

8 ■ MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont tenus à la disposition du stagiaire par la CMA de l'Ain.

La CMA de l'Ain se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés.

Le stagiaire s'engage à suivre la formation régulièrement, hormis cas de force majeure dûment justifié.

Les formations se déroulent dans les locaux de la CMA de l'Ain ou dans des locaux extérieurs pour les formations décentralisées ou techniques.

Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.

Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation en fonction de la capacité d'accueil.

9 ■ CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif de BOURG EN BRESSE.